Image not found or type unknown

Quel doit etre ma part lors de la vente de notre maison

Par **flo71**, le **19/03/2015** à **17:11**

bonjour,je suis divorces depuis 6 MOIS ET MON EX MARI RACHETE LA MAISON.il reste a ce jour 114000 EUROS a rembourser!nous avons fait un credit de 150000 environ sur 25 ANS EN 2005;MON EX MARI ME DIT QUIL ME DONNERA RIEN VU QUIL RESTE UNE CERTAINE SOMME A PAYER
LA MAISON A ETE EXPERTISER A 110000 EUROS JAIMERAIS SAVOIR SIL DOIT ME DONNER QUAND MEME LA MOITIER DE LA MAISON POUVEZ VOUS MAIDER CEST URGENT
SON NOTAIRE LAISSE TRAINER LES CHOSES ET JAIMERAIS AVANCER ET DE PLUS JE NE PEUX MENLEVER DE SON COMPTE JOINT TANT KIL A LE CREDIT A NOS DEUX NOM§§§

Par **BBrecht37**, le **19/03/2015** à **17:33**

Bonjour,

Tout dépend de votre régime matrimonial et des conditions d'acquisition de la maison (50 / 50 ou pas).

Mais dans la cas général (communauté de bien réduite aux acquêts et acquisition à 50 / 50), s'il vous verse la moitié de la valeur de la maison, vous restez redevable de la moitié du crédit restant.

Faites le calcul...

Le plus intéressant pour vous serait de lui proposer de vous verser la moitié de la part de crédit déjà remboursée puisque vous avez participé à ces versements.
Partant du principe que vous y avez participé pour moitié et que vous avez remboursé 36.000 €, ça ferait dans les 18.000 € (et déjà dans ce cas vous seriez largement gagnante compte tenu de la dévaluation de la maison entre sa date d'achat et aujourd'hui).

Cordialement,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés